



## Communiqué de presse

### Pharnext confirme sa qualification d'Entreprise innovante

**PARIS, France, le 10 janvier 2024 à 8h30 (CET) – Pharnext SCA (FR001400JXB0 - ALPHA)** (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, annonce le renouvellement de son label « Entreprise innovante » par Bpifrance pour les 3 prochaines années.

Sont qualifiées « Entreprise innovante » par Bpifrance les sociétés capables de justifier de la création de produits, procédés ou techniques dont le caractère innovant et les perspectives de développement sont reconnues.

Cette qualification permet à une société d'ouvrir son capital aux investissements FCPI. Les FCPI, Fonds communs de placement dans l'innovation, ont pour objet de promouvoir le financement en capital-risque des PME innovantes. Ils ont l'obligation d'investir au moins 70% de leur actif dans des PME satisfaisant à des critères d'éligibilité.

#### **Avertissement :**

*La société Pharnext a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Global Tech Opportunities 13, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en OS qui ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.*

*Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.*

*Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société Global Tech Opportunities 13 et/ou de la fiducie.*

*Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.*

#### **À propos de Pharnext**

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Plus d'information sur [www.pharnext.com](http://www.pharnext.com).

Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400JXB0).

#### **Contacts**

**Relations Presse Financière**  
ACTUS finance & communication  
Anne-Charlotte Dudicourt  
[acdudicourt@actus.fr](mailto:acdudicourt@actus.fr)  
+33 (0)1 53 67 36 32

**Relation Investisseurs**  
ACTUS finance & communication  
Jérôme Fabreguettes Leib  
[pharnext@actus.fr](mailto:pharnext@actus.fr)  
+33 (0)1 53 67 36 78